



Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle polyvalente, mardi 5 avril 2016, 20.00 heures

<u>Présidence</u> -	- Antoinette Badoud, Syndique
<u>Présents</u>	23 citoyens et citoyennes
<u>Excusés</u>	Eduardo Eguizabal, Alexis Morand et Antje Bisaz
<u>Scrutateurs</u>	- M. Jean-Luc Demierre
<u>Secrétaire</u>	- Fabienne Pharisa, secrétaire communale

LISTE DES OBJETS A TRAITER

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site Internet : www.lepaquier.ch.**
- 2. Comptes 2015**
Présentation
Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
Approbation.
- 3. Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens**
- 4. Divers**

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Au nom du Conseil communal, **la Présidente** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des comptes 2015, dernière assemblée de la présente législature. Elle précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été dûment convoquée dix jours à l'avance par annonce



dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par affichage au pilier public et par une convocation adressée en circulaire tous ménages.

La Présidente indique que les objets figurant à l'ordre du jour sont affichés à l'écran et précise que les documents y relatifs étaient à disposition au bureau communal.

Elle demande si quelqu'un a une remarque à formuler relative à la convocation et à l'ordre du jour ?

Constatant que ce n'est pas le cas, la Présidente considère l'ordre du jour comme accepté et précise que les différents objets seront traités selon l'ordre proposé.

Elle excuse Messieurs Eduardo Eguizabal, Alexis Morand et Madame Antje Bisaz, nouvelle élue retenue par un impératif.

Elle constate que les personnes présentes sont tous citoyens-nes de la commune et que cette assemblée communale peut délibérer valablement.

La Présidente nomme ensuite M. Jean-Luc Demierre en qualité de scrutateur. Elle lui rappelle que sa tâche consiste à compter les personnes présentes dans la salle et de communiquer, à haute voix à la secrétaire communale, les résultats des oui et des non issus des votes. Elle lui précise encore qu'il fait partie du bureau de l'assemblée communale et que les membres du Conseil communal ne sont pas habilités à voter les comptes, seule la caissière peut voter.

Puis, la Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 1er décembre 2015

Ce dernier était à la disposition des intéressés au bureau communal. La Présidente demande si quelqu'un souhaite faire une observation à propos de sa rédaction ou de son contenu ?

Constatant que tel n'est pas le cas, elle considère ce procès-verbal comme approuvé et remercie la secrétaire communale pour sa rédaction.

2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2015

La Présidente propose de traiter cet objet de façon distincte, pour plus de clarté. Elle présentera d'abord les comptes de fonctionnement, suivi du préavis de la Commission financière puis, la discussion sera ouverte. Viendra ensuite, selon le même procédé, les comptes d'investissement. Un vote global aura ensuite lieu pour les comptes de fonctionnement et d'investissements.



		comptes 2015		budget 2015	
	Désignation	charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION	424'174.45	48'332.30	448'200.00	45'800.00
1	ORDRE PUBLIC	156'050.95	107'521.70	93'600.00	41'600.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'413'181.85	84'688.10	1'442'200.00	76'800.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	218'787.70	47'702.80	197'100.00	26'900.00
4	SANTE PUBLIQUE	412'255.55	13'478.15	388'200.00	14'500.00
5	AFFAIRES SOCIALES	455'017.45	1'170.70	466'300.00	1'100.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	615'081.60	340'194.50	619'400.00	335'000.00
7	PROTECTION-AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	833'850.60	722'091.75	686'300.00	569'200.00
8	ECONOMIE	90'117.00	15'070.00	90'400.00	800.00
9	FINANCES ET IMPOTS	746'643.16	3'992'257.81	592'800.00	3'754'800.00
	TOTALISATION	5'365'160.31	5'372'507.81	5'024'500.00	4'866'500.00
	Résultat	<u>7'347.50</u>			158'000.00

Mme la Présidente : Le conseil communal a le plaisir d'annoncer que le résultat des comptes de fonctionnement 2015, après attributions aux réserves et amortissement supplémentaire boucle avec un **bénéfice net de fr. 7'347.50**.



Alors que le budget 2015 annonçait un déficit de 158'000.- frs, un bénéfice brut au bouclage de l'ordre de fr. 187'565.60 s'est dégagé. Dans les faits, c'est donc une embellie de fr. 345'565.60 qui a été enregistrée pour 2015.

De ce bénéfice brut de fr. 187'565.60 : sont déduits des amortissements comptables supplémentaires pour un montant total de fr. 120'218.-,

- la constitution d'une réserve pour le remplacement du parc informatique de l'école pour fr. 40'000.- ; l'augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs de + fr. 20'000.- ce qui la porte à 160'000.- frs au total.

Quant aux charges liées, elles se montent à fr. 2'154'265.90, ce qui correspond à **une charge de fr. 1'898.05 par habitant.**

(budget 2015 : fr. 2'162'300.- et aux comptes 2014 fr. 2'131'104.90)

Dans le chapitre Ordre public, la différence entre le budget et les comptes s'explique du fait que la Commune a contribué à financer 48 places de protection civile pour un coût de fr 63'000.00 .

Dans le chapitre Santé publique : les soins spéciaux en EMS et les frais financiers ont été supérieurs au budget

Dans le chapitre Protection Aménagement et Environnement : achat de compteurs d'eau pour 20'000.- et l'imputation des frais de l'employé communal (le temps passé au suivi du réseau, fuites...)

Le triage forestier a généré un revenu supplémentaire de fr. 11'200.- (bénéfice versé aux communes membres)

Ces résultats positifs reposent essentiellement sur des rentrées fiscales supplémentaires, notamment sur les impôts conjoncturels :

- L'impôt sur les gains immobiliers, mutations et prestations en capital est en progression de fr. 190'161.-- (au budget fr. 160'000.- et aux comptes fr. 350'161.--)
- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales de l'année 2014 se solde par une augmentation de fr. 77'944.00. (fr. 37'000.00 au budget fr. 114'944.00 facturé)
- Rentrées d'impôts rappelés : fr. 41'738.05

Il faut citer aussi que les charges de fonctionnement ont été bien contenues.

Quant aux charges d'intérêts de la dette : elles sont inférieures au budget de fr. 22'782.80.



Le total des emprunts au 31.12.2014 était de fr. 5'642'517.00 et au 31.12.2015 de fr. 5'433'691.00 soit une diminution de fr. 208'826.00.

Concernant les pertes sur débiteurs de ces 5 dernières années : elles se montent à fr. 87'730.55, ce malgré le fait que le Conseil communal effectue un suivi régulier du contentieux ; le contact avec le débiteur est privilégié afin de trouver un arrangement de paiement. Certaines situations aboutissent malgré tout sur la délivrance d'un acte de défaut de bien, En 2015, des pertes sur débiteurs de l'ordre de fr. 33'391,95 ont été comptabilisées (d'où l'augmentation de la provision, portée à fr. 160'000.-)

Au 31 décembre 2015, la dette nette par habitant (calculé sur la base de 1'135 hab) se situe à fr. 4'339.95

Pour conclure, **Mme la Présidente** précise que les perspectives financières de la Commune vont être mises sous pression ces prochaines années :

- Forte croissance démographique (aussi bien du district que de la commune qui verra une augmentation de + 300 habitants d'ici 2017-18 ;
- La nouvelle loi Senior+ et celle sur les prestations médico sociales va obliger les communes à mettre les EMS en réseau ;
- Le 3^{ème} CO à Riaz

Mme la Présidente passe la parole à la Commission financière

◆ Rapport de la commission financière

M. Didier Tornare, membre de la commission financière, lit le rapport de cette dernière, soit :

Conformément au mandat qui a été confié à la fiduciaire Sorefisa- Berney SA par le Conseil communal, il a été procédé à l'audit des comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte d'investissements et engagements conditionnels) en date des 24 et 26 février derniers, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Lors de la séance des comptes 2015, en date du 7 mars dernier, la commission financière a pris connaissance de cet audit ainsi que des explications complémentaires données par Mme Janick Vega, boursière communale et Antoinette Badoud, Syndique.

Il ressort principalement de celui-ci que les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la tenue des



comptes dans leur ensemble sont effectués de manière correcte et appréciés par la fiduciaire.

En outre, la comptabilité ainsi que les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et en particulier aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

En conséquence, la commission financière demande à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés et d'en donner décharge au Conseil communal.

Nous tenons à remercier Mme Janick Vega, boursière communale, pour l'excellente tenue des comptes ainsi que pour les explications détaillées données lors de la séance de la commission financière du 7 mars dernier.

Mme la Présidente remercie la Commission financière pour son travail et passe la parole aux citoyens présents. La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** présente les comptes d'investissements :

INVESTISSEMENTS	COMPTES	2015	BUDGET	2015
	Dépenses	Subv./part.	Dépenses	Sub./part
ORDRE PUBLIC, police du feu :				
ACHAT VEHICULE TONNE-POMPE CSPI	18'700.60			
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS, routes communales :				
REFECTION tronçon Sautaux/Bois-Riant et liaison Mobul M20	50'603.60			
AMENAGEMENT PARKING SALLE POLYVALENTE			390'000.00	
PROTECTION-AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT				
Approvisionnement en eau potable :				
BOUCLAGE QUARTIER DE "LA FIN"			25'000.00	
PROGRAMME AUTOCONTROLE ET PLAN DES INFRASTRUCTURES			20'000.00	
SUBVENTION ECAB bouclage route du Carmel, investissement 2014		3'364.00		
TAXES DE RACCORDEMENT		26'806.00		



Correction des eaux et endiguements :				
PROTECTION CONTRE LES CRUES, crédit d'étude	6'006.00			
PROTECTION CONTRE LES CRUES, TRAVAUX, RUISSEAU DU VILLAGE, mesure 1, étape 1, centre village	40'700.00			
PROTECTION CONTRE LES CRUES, TRAVAUX, RUISSEAU DU VILLAGE, mesure 1, étape 2, route de la Gare	135'107.00			
PARTICIPATION DE TIERS, protection contres les crues, travaux ruisseau du village, mesure 1, étape 2			3'421.00	
SUBVENTION CANTONALE, travaux, ruisseau du village, mesure 1, étape 2			44'356.00	
Aménagement du territoire :				
PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL), révision	460.00			
FINANCES ET IMPOTS				
Immeubles du patrimoine financier :				
TERRAIN VILLARBLANCHIN, PAD (plan aménagement détail)			52'000.00	
TERRAIN EN CRETA, frais (études, honoraires, remaniement parcellaire)	10'142.00			
TERRAIN EN CRETA, vente de terrain				1'000'000.00
BATIMENT DE LA GARE				
ACHAT DU BATIMENT DE LA GARE (achat le 29.12.2014)			250'000.00	
BATIMENT DE LA GARE, CREDIT ETUDE ET AVANT-PROJET POUR RENOVATION	39'163.00		42'000.00	
BATIMENT DE LA GARE, TRAVAUX REFECTION APPARTEMENT (investissement supprimé lors de l'assemblée du budget 2016, le 01.12.15)			50'000.00	
TOTAL DES DEPENSES	300'882.20		829'000.00	
TOTAL DES RECETTES, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS		77'947.00		1'000'000.00
INVESTISSEMENTS NETS		222'935.20	171'000.00	



Achat véhicule tonne-pompe	Coût réel	fr. 56'500.00	Budgétisé	fr. 60'000.00
Réfection tronçon Sautaux/Bois Riant et liaison Mobul M20 en cours de réalisation. La commune doit recevoir des subventions du Service des forêts et une participation de M. David Pasquier	Coût réel	fr. 50'603.60	Budgétisé	fr. 75'000.00
Protection contre les crues, montant payé en 2015		Fr. 181'813.00		
Le décompte final interviendra en 2016, les subventions fédérales ayant été versées récemment.				
Plan d'aménagement local (PAL) en cours le décompte final en 2016		Fr. 460.00		
Terrain En Creta, , cette différence est due par la participation plus conséquente que prévue pour la diminution de l'aire agricole.	Coût réel	fr.10'142.00	Budgétisé fr.	7'000.00
Bâtiment de la Gare, crédit d'étude et avant-projet pour la rénovation		Fr. 39'163.00		

La Commission ayant déjà lu son rapport et avant de passer au vote, **Mme la Présidente** précise que si les comptes sont équilibrés, nous le devons à chaque responsable de dicastère qui a eu une bonne discipline budgétaire et bien entendu à une période conjoncturelle favorable.

◆ **Questions des citoyennes et citoyens**

Aucune question.

Décision : L'assemblée communale approuve les comptes de fonctionnement et d'investissement à l'unanimité

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, **Mme la Présidente** tient à relever le travail remarquable de la caissière communale, Janick Vega, qui, par sa conscience professionnelle, sa rigueur, son sérieux, sa discrétion contribue à une gestion optimale de nos finances communales. Elle la remercie pour son travail, sa collaboration et son sens du service public. Par acclamation, Mme Vega est remerciée.

Madame la Présidente ajoute aussi que le contrôle des comptes par la fiduciaire Sorefisa garantit au Conseil communal un contrôle professionnel apprécié. Elle remercie aussi la Commission financière qui voue un soin particulier au contrôle des comptes en posant des questions pertinentes. Merci à tous ses membres pour leur engagement.

La Présidente remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.



3. Création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens

Concernant ce point de l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe la parole à M. Michel Chassot, conseiller responsable des affaires sociales.

Michel Chassot part de l'idée que chacun des citoyens présents a lu les deux pages explicatives qui ont paru dans le bulletin communal. En outre, plusieurs articles ont paru dans la presse ces derniers mois à ce propos.

Il explique que la photo publiée dans le bulletin communal d'Humilimont a été choisie car la commune du Pâquier est membre de l'Association de communes pour l'exploitation de cet établissement. Les autres communes membres sont les communes de Marsens, Echarlens, Riaz et Pont-en-Ogoz. Autrefois, plus de 20 communes étaient associées à Humilimont. La construction de nouveaux EMS et quelques fusions expliquent cette diminution de l'effectif. Dès lors plus que 5 communes membres sont là soit pour soutenir cet établissement, pour en partager le bénéfice ou couvrir le déficit !

Il faut savoir qu'Humilimont est un bâtiment plus que centenaire, qui appartient à L'Etat. Il a été construit en 1895 pour le prix d'env. fr. 350'000.00. Il a connu différentes affectations avant de devenir le premier home médicalisé du district, et ceci le 1^{er} août 1986. Les communes paient un loyer annuel de fr. 140'000.00. L'Etat souhaite vendre ce bâtiment et l'a proposé à la commune de Marsens.

Pourquoi abandonner Humilimont et construire du neuf ailleurs ? Le bâtiment est très vieux, il y a trop peu de lits (33), trop de chambres à 2 lits, des chambres très simples uniquement avec un lavabo par chambre, les sanitaires et les salles de bain ou douches sont à l'étage et les réparations deviennent urgentes. En ce qui concerne le foyer St-Germain à Gruyères (36 lits), une autre doit être trouvée en raison notamment de l'accès, de l'ancienneté du bâtiment difficile à exploiter et compliqué pour les résidents.

Quant à la maison Bourgeoise à Bulle (47 lits), le bâtiment ne répond plus aux normes en vigueur, il y a encore deux chambres à 2 lits, de plus, une étude de rénovation a été entreprise en 2011 et elle n'a pas été concluante. Pour ce qui est du Foyer St-Joseph à Sorens (40 lits), il s'agit de transformer les 10 chambres à 2 lits, de mettre aux normes des chambres actuelles et d'un agrandissement du bâtiment.



En conclusion, le projet des 4MS, auquel se joindrait le Foyer de Bouleyres à Bulle avec 85 lits, comprendrait au total 241 lits dans 2 nouveaux bâtiments et des transformations dans le home de Sorens.

A noter que 4 communes membres de la nouvelle association ont déjà approuvé la création de cette nouvelle association et par là-même les statuts y relatifs.

Ces statuts comptent 35 articles, il n'y a rien de très nouveau dans ce document, c'est l'émanation des statuts de 3 associations intercommunales pour un EMS. Le projet a été examiné par le service des communes, le texte final sera approuvé par le Conseil d'Etat lorsque toutes les communes membres de l'association l'auront approuvé.

Les statuts ne seront pas lus dans son intégralité, sauf si les citoyens le demandent. Ce projet est la 1^{ère} étape avant la fusion de tous les homes de la Gruyère. C'est un dossier complexe qui va prendre du temps.

Michel Chassot énumère les principaux articles des statuts. Ceux-ci sont joints dans son intégralité au présent procès-verbal. Il souligne que la répartition des frais est proportionnelle au potentiel fiscal des communes et de sa population et précise que les frais financiers pour le home d'Humilimont sont de fr. 17.45.

Mme la Présidente remercie **Michel Chassot** pour présentation et passe la parole aux citoyens

Mme la Présidente précise qu'entre 70 et 75 % des charges sont des charges liées soit du canton soit du district, d'où la proposition de M. Le Préfet de créer une commune unique. La marge des communes se réduit et il est difficile de trouver des personnes pour s'engager. La solution, c'est la mise en réseau des homes. Elle permettra d'offrir les mêmes prestations à chacun. Il faut savoir qu'avec la construction de deux nouveaux EMS, il n'y aura pas plus de lits, par contre des structures intermédiaires devront se créer ; (des accueils de jour, des accueils de nuit, le maintien des personnes âgées à domicile avec les soins à domicile). Ces nouvelles dispositions sont prises pour être en conformité avec la nouvelle loi Senior + avalisé par le Grand Conseil.

◆ Questions des citoyennes et citoyens

Mme Denise Sonney : pourquoi ne pas changer cette clé de répartition ? (25 % au prorata de la population dite légale ; 75 % au prorata de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal) et pourquoi la commune de Morlon ne fait pas partie de cette nouvelle association ?



Mme la Présidente : précise que cette clé de répartition a été proposée aux communes il y a quelques années déjà et qu'elle correspond à celle de l'ARG. Elle est appliquée pour toutes les associations de la Gruyère. Elle a été proposée par l'ARG qui a cherché la solution la plus équitable pour toutes les communes ; cependant, le système politique fonctionne sur la solidarité.

Michel Chassot informe que la commune de Morlon a déjà son home qui est un home dit « simple ». Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi Senior +, il aura certainement une autre affectation. Mme la Présidente précise que ce home pourrait être affecté à un accueil de jour ou autre.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

◆ Vote

Décision : l'assemblée communale accepte la création d'une association intercommunale pour la construction, la rénovation et l'exploitation des EMS des communes de Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens par 21oui, 1 non et 1 abstention

4. Divers

Mme la Présidente ouvre le point des divers :

- Bâtiment de la gare :

Madame la Présidente donne quelques informations sur la réfection du bâtiment de ce bâtiment ainsi que sur la construction du parking adjacent, dont l'investissement a été voté au budget 2016. Le développement de la zone En Crêta est soumis, cf à notre RCU à un PAD obligatoire. Ce plan est en voie d'élaboration et va être soumis incessamment au SECA pour enquête préalable. Sitôt que nous aurons le préavis favorable du Service, nous pourrons requérir auprès de la Préfecture une demande de permis anticipée pour débiter les travaux. Nous espérons pouvoir commencer ces travaux de rénovation de même que la construction du parking (JPF plus disponible d'ici la fin de l'année) d'ici l'automne afin que l'on puisse disposer notamment de locaux plus spacieux pour notre AES.

- Plan de législature 2016-2021

Une séance spéciale aura lieu avec le CC renouvelé d'ici à l'automne, pour permettre d'établir un programme de législature.



- **Renouvellement des commissions nommées par l'assemblée :**

la loi sur les communes prévoit que les commissions communales (à savoir la commission financière, d'aménagement et de naturalisation) ne peuvent pas être valablement constituées AVANT le début de législature. Par conséquent les membres de ces commissions continueront d'exercer leur mandat jusqu'à l'assemblée du budget 2017. A ce moment-là, le renouvellement desdites commission conformément à la loi sur les communes sera mis à l'ordre du jour de même que le mode de convocation des assemblées et la délégation de compétences.

Avant de clore cette dernière assemblée de la législature, **Mme la Présidente** adresse quelques remerciements :

- Les premiers sont destinés à vous citoyennes et citoyens pour l'intérêt que vous avez manifesté à la politique communale, par votre présence aux assemblées, votre participation aux séances d'information sur le plan d'aménagement local, aux résultats de notre mandat d'étude parallèle pour la zone de Villarblanchin. **Mme la Présidente** fait savoir qu'elle est partisane d'une démocratie participative qui contribue à impliquer la population dans les choix prépondérants d'intérêt communal mais aussi régional.
- Puis à tous les membres du Conseil communal qui n'ont pas ménagé leurs heures de travail pour assumer leurs responsabilités de conseiller-ère, ceci en marge de leurs engagements professionnels et familiaux. Elle tient à adresser sa gratitude pour leur précieuse collaboration. Vous avez fait preuve d'engagement dans l'accomplissement de vos tâches. Nous avons pu travailler dans un esprit constructif en gardant toujours à l'esprit l'intérêt général, l'équité, la transparence et l'écoute active. Nos actions politiques ont été conduites avec pragmatisme, basées sur le dialogue. Oh...il arrive que les débats soient parfois plus tendus, les idées s'entrechoquent, mais à ce propos **Mme la Présidente** relève une pensée de Montaigne qui disait : « Qui me contredit m'instruit ! »

Il est cependant une note moins heureuse qui a marqué cette fin de législature, ce fut le départ de Nicolas, qui nous a beaucoup attristés. Hommage lui a été rendu.

Un de nos conseillers va nous quitter, **Mme la Présidente** s'adresse à Jean-Luc Romanens :

« voilà 15 ans que tu œuvres au sein du CC. Un bail dirais-je mais aussi beaucoup d'heures passées à la préparation des dossiers, des séances. Je t'adresse mes remerciements pour l'intérêt porté à ta charge, ta contribution



à la préparation des dossiers qui t'ont été confiés et pour lesquels tu as fait preuve de pragmatisme, de ton bon sens. Tes connaissances techniques, tes idées, marquées par quelques pointes d'humour, ont contribué à alimenter le débat lors de nos séances et nous t'en sommes reconnaissants. Pour tout ce que tu as donné durant ces années d'engagement, nous te disons MERCI non sans te souhaiter à toi et à tes enfants, santé, joie et réussite dans vos projets. »

Personnel

Les échos renvoyés aussi bien par les citoyens que par les services, les mandataires qui ont recours aux services du personnel du secrétariat communal témoignent combien les prestations fournies sont de qualité et professionnelles. Votre disponibilité, votre écoute, votre patience, votre gentillesse sont largement appréciés et Mme la Présidente exprime toute sa gratitude. Fabienne, secrétaire communale en titre, Aline Genoud, secrétaire adjointe, Catherine Beaud, secrétaire ainsi que Janick, notre caissière qui méritent aussi votre reconnaissance pour la qualité de leur travail.

Les employés de l'édilité, P-Charles Pasquier, Markus Häseli, Sylvain Dénervaud et les trois auxiliaires de la déchetterie qui assurent la surveillance (M. Da Mota, le jeune Linton Fyn et Arnaud Maillard) sont aussi des acteurs indispensables au bon fonctionnement de notre commune. Mme la Présidente les remercie aussi pour le travail fourni que ce soit au niveau de l'entretien des routes, du déneigement (faible cet hiver) du réseau d'eau, des bâtiments, de la propreté des places....

Deux nouveaux conseillers ont été élus le 20 mars dernier pour compléter l'équipe, soit Mme Antje Bisaz et M. Nicolas Gremaud. Mme la Présidente les félicite pour leur élection et leur souhaite une cordiale bienvenue au sein du collège. L'on se réjouit de collaborer avec vous.

Avant de mettre un terme à cette assemblée, **Mme la Présidente** passe la parole aux citoyens.

Comme personne ne souhaite s'exprimer, elle invite chacun à poursuivre, hors protocole cette soirée, autour d'une verrée dans un esprit convivial

Elle souhaite, une bonne fin de soirée et lève cette assemblée en remerciant chacun pour votre participation active et l'intérêt que les citoyens portent à leurs travaux.
Bonne continuité à toutes et à tous !

L'assemblée est levée, il est 21.05 h.

Le Pâquier, le 5 avril 2016



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Syndique :



Antoinette Badoud



La Secrétaire :



Fabienne Pharisa